

LE CHAPITRE V

LES ARGUMENTS DU CATHOLICISME RÉPONDUS SELON LA BIBLE

Cela a été affirmé à plusieurs reprises de cette tribune dans cette série des allocutions que la “Sainte Apostolique Église Catholique Romaine,” soi-disant, n’est pas sainte, n’est pas apostolique, n’est pas catholique, et s’étant amalgamée comme cela a été durant des années avec la doctrine ou le système Teutonique (le Germanisme), cela n’est même pas Romain, mais pour tout dire est une apostasie ecclésiastique et une apostasie politique hybride corrompue – en fait une caricature hideuse dans les deux la politique et la religion et n’est pas l’Église.

Je propose maintenant de prouver par la Bible que l’Église Catholique Romaine manque tous les caractéristiques de l’Église révélée dans le Nouveau Testament, l’Église du Christ, et il n’y a à vrai dire pas un point d’identité entre elles.

Nous allons maintenant prendre la doctrine et les dogmes du Catholicisme Romain un par un et les soumettre à un examen rigoureux des Saintes Écritures.

I.

L’INFAILLIBILITÉ ALLÉGUÉE DU PAPE

Ceci est le plus caractéristique dogme du Catholicisme Romain. Sur ce dogme le Catholicisme, se tient ou tombe. Les prétentions de l’Église Romaine sont appuyées sur les affirmations de l’infailibilité. Cela est la pierre principale de l’arc Romain. Refusez de la croire et vous délaissiez toute la communion Catholique; la rejetée et vous êtes immédiatement excommuniés et automatiquement frappez d’anathème.

D’abord : La signification De l’Infailibilité.

Le dogme de l’infailibilité porte dans sa prétention même certaines conclusions indéniables.

(1) Cela exempte le pape de l’erreur.

Si la proposition est véridique, (a) cela nécessite la réception favorable de toutes les bulles papales de l’histoire médiévale et moderne en tant que la vérité absolue; (b) cela règle toutes les controverses sur la foi, le sens moral et la philosophie décidés par la parole d’un seul homme. Si l’affirmation est fausse, (a) c’est la présomption la plus extrême jamais fondée sur la parole mutable d’un homme faillible; (b) le blasphème le plus mauvais aloi et le plus indigne jamais proféré par un antéchrist.

(2) Cela investie le pape avec le pouvoir divin.

Si c'est vrai, (a) ses déclarations *ex cathedra* sont inspirées et ne peuvent se trompées; (b) ses encycliques sont inaltérables et irrévocables. Si faux, (a) son siège est le trône de Satan, et (b) ses doctrines sont les décrets de Satan.

Deuxième : L'Étendue De l'Infaillibilité.

Le sceptre de l'infaillibilité aurait l'emprise dans chaque domaine d'intérêt humain.

(1) Sur l'Écriture Sainte.

Le Concile de Trente qui convoqua au seizième siècle, a fait la parution des décrets suivants : (a) que les Catholiques ne peuvent pas lire une traduction des Écritures Saintes dans la langue vernaculaire commune sans l'autorisation écrite; (b) que le pape a le droit exclusif de juger le sens des Saintes Écritures et de les interprétées; (c) que les décrets furent immuables et nul conseil générale ne pourrait jamais les contrevenir. Ce furent les édits de Trente, le concile qui s'est réuni pour définir les doctrines, délivrées les décrets et condamné les hérétiques, et ceci est donc la loi de l'Église Catholique sur la lecture de la Bible.

(2) Sur l'Église.

Ce même concile Catholique décréta : (a) que le pape aie toute la juridiction sur l'Église universelle, "le père et le maître de tous les fidèles"; (b) qu'aucun appel ne peut être fait de la décision du pape à un concile quelconque "quant à un pouvoir plus haut."

Regardez aux restrictions – cela revendique pour l'homme sur le trône du Vatican – "toute l'ampleur de la juridiction," que cet homme est "le père et le chef de tous les fidèles," déclarant que ses "définitions" des Saintes Écritures sont "infaillibles et irréformables," et que c'est illicite de se pourvoir en appel des "jugements" rendus par l'homme de Rome! Quelle prétention hardie et impudente de pouvoir pour un seul homme de défendre au-dessus de ses semblables, mais cela est un exemple de l'insolence du pape de Rome.

(3) Sur les affaires temporelles.

La preuve que le pape de Rome réclame l'autorité suprême et absolue dans les deux les affaires spirituelles et temporelles, dans l'une et l'autre la religion et la politique se trouvent dans les pages de leurs propres livres.

Le droit canon de la papauté, le code reconnu et fondamental de l'Église Romaine, comme exposé par Von Schulte, le professeur du droit canonique à Prague, stipule que "tout pouvoir humain est sous le pape"; que "les autorités temporelles doivent agir inconditionnellement" conformément à ses ordres; que le pape a "les pleins pouvoirs" d'octroyer ou de prendre n'importe quelle possession temporelle; que "le pape a le droit de donner" les pays et les nations qui sont non catholiques aux régents catholiques; que le

pape a le droit “de pratiquer sans conditions” la censure des livres, d’abolir les lois de l’État, de punir les chefs d’État temporels, d’annuler les liens de mariage, et de dégager de toutes les obligations civiles, de relever des serments, et les vœux du contrat légal, et que “l’exécution des commandements papaux contre les hérétiques causent la rémission des péchés,” à la mesure que “celui qui tue un qui est excommunié n’est pas un meurtrier.” Tout cela et plus de la même chose sont renfermés dans les stipulations du Professeur Von Schulte (un expert Catholique Romain) du droit canon de la papauté pour l’usage de l’Église.

En plus de ce document prenez en considération le contenu du syllabus du Pius IX, et si vous ne pouvez pas voir l’affreux danger dans les revendications par le pape du droit à toute autorité terrestre sur toutes choses temporelles et spirituelles, vous êtes en train de détourner les yeux. Il n’y peut avoir aucune méprise en ce qui concerne ces documents autorisés. Le pape réclame le droit d’avoir l’autorité sur l’individu, le corps et l’âme, de régner le pays, de régler toute lecture, religieuse, philosophique ou scientifique, et qu’est-ce qu’il soutient doit être cru, qu’est-ce qu’il ordonne doit être obéi.

Troisième : L’Évidence De l’Écriture Sainte.

Laissant les assertions du pape, et faisant référence à l’Écriture Sainte à la recherche des preuves, nous ne trouverons rien qui parle du pape, un chef suprême terrestre de l’Église. Laissez-nous énumérer quelques fragments du texte étant relatifs à cette question.

1. Matthieu 23, 8-10 : « 8 Ne soyez pas appelés Rabbi ... 9 et n’appellez *nul homme* sur la terre votre père. » N’appellez aucun homme pape! [Larousse Lexis : Pape n.m. (Lat. *papa*, du gr. *Pappas*, père, patriarche; v. 1050)]

2. Éphésiens 4, 11 : « Et il a donné les uns [pour être] apôtres, les autres [pour être] prophètes, et les autres [pour être] évangélistes, et les autres [pour être] pasteurs et enseignants. » – mais pas de pape!

3. Matthieu 16, 13-18 : « 18 Tu es Pierre » (*Petros*, une pierre, ou un caillou, ou un galet) ... « Et sur ce roc » (Le Christ, *Pétra*, rocher, roc) [Vine’s : 1. Petra dénote “une masse de roc (rocher)” par opposition à *petros*, “une pierre détachée ou galet,” ou une pierre qui pourrait être lancée ou facilement déplacée ... En Matthieu 16, 18, métaphoriquement, de Christ et le témoignage concernant Christ; ici la distinction entre *petra*, en ce qui concerne le Seigneur Lui-même, et *Petros*, l’apôtre, est claire.]

Prêtez attention à *tu (toi) pierre – ce roc – Pierre fut la petite pierre*, Christ fut le rocher – et cela enlève le seul passage du pape. La fin toute entière et le but de la question de Matthieu 16, 18-20 ne furent pas Pierre, mais Christ. Paul, l’apôtre de Christ, tranche cette question sans faute en 1 Corinthiens 3, 10-11. « 10 Comme un sage architecte, j’ai posé le fondement, et un autre édifie dessus. 11 Car personne ne peut poser d’autre fondement que celui qui est posé, lequel est Jésus-Christ. » Nul autre fondement – nul autre chef – que Jésus-Christ!

4. Matthieu 18,18 : « Tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié au ciel; et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. »

Cela est soutenu par les Catholiques Romains que le langage du Seigneur à Pierre en Matthieu 16, 18-20 conféra à Pierre tout seul les « clefs du royaume, » (Matthieu 16, 19) et lui a donné le pouvoir singulier de « lier et délier. » Cependant le même langage est employé par le Seigneur en Matthieu 18, 18 quand il a adressé les douze, pas à un tout seul mais collectivement, montrant que Pierre n'avait pas l'autorité qu'ils n'avaient pas tous, et il n'a pas exercé aucun pouvoir qu'ils n'ont pas tous exercé, et il n'a pas possédé point de clés qu'ils n'ont pas tous possédées. Toute l'affirmation entière des Catholiques à propos de la primauté de Pierre sur les douze est une idée fausse (et un sophisme).

(5) Jean 20, 23 : « À quiconque vous pardonnerez (remettrez) les péchés, ils leur sont remis (pardonnés); et à quiconque vous retiendrez les péchés, ils sont retenus. »

Ces paroles furent adressées à tous les douze. Il n'y a pas de différence dans l'acte de « lier et délier » de Matthieu 16, 19, et l'action de « remettre (pardonner) et retenir » de Jean 20, 23. Pierre n'a point eu les clefs qui furent à lui exclusivement, et aucun pouvoir qui fut particulièrement à lui. Cela fut une chose que les apôtres ont tous eue en commun.

(6) Matthieu 20, 25-27 : « 25 Vous savez que les princes (chefs) des nations païennes les exercent [leur] pouvoir sur eux, et [que] les grands exercent [leur] autorité sur eux. 26 Mais il n'en sera pas ainsi parmi vous. »

Pouvez-vous imaginer qu'un pape n'a jamais lu cela? Ou pouvez-vous imaginer qu'un pape *disant* cela aux sujets Catholiques, ou à quelqu'un d'autre? Il n'y a pas eu de célébrité, beaucoup moins de prééminence, revendiquées par aucun des apôtres de Jésus-Christ.

(7) Pierre n'a ni réclamée ni exercée l'autorité sur les autres apôtres. Dans sa première épître, 1 Pierre 1,1, il s'adresse à eux, « Pierre, un apôtre » – non pas “le prince des apôtres,” comme le pape est appelé; et dans la seconde épître, 2 Pierre 1, 1 il a dit, « Simon Pierre, un serviteur et un apôtre » – pas “le Serviteur des serviteurs *de Dieu*” – comme le pape est appelé. Qui plus est, en 1 Pierre 5, 1, Pierre parle de lui-même en tant qu'« un ancien, » un co-ancien, un ancien qui est collègue. Si Pierre a été le chef, le vicaire, l'apôtre principal, le prince des apôtres – et toutes les choses que le pape prétend – ne l'aurait-il pas su?

(8) Il n'y a rien dans les Actes des Apôtres à propos de la suprématie de Pierre. Dans le livre des Actes il y a vingt-huit chapitres au sujet des apôtres et leur enseignement – mais pas un mot à l'égard de Pierre le pape!

En Actes 8, 14 les apôtres à Jérusalem « ils leur envoyèrent Pierre et Jean. » Ici Pierre fut soumis à ses frères, pareil que Jean, et fut « envoyé » par les autres apôtres à Samarie. Qui n'a jamais entendu du pape étant “envoyé” en course pour un but

quelconque par n'importe qui?

En Actes 15, 2 sur la question de la circoncision Paul et les autres sont allés à Jérusalem « vers les apôtres et les anciens » – ils sont allés vers Pierre. Au verset 6 « les apôtres et les anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire » – Pierre ne l'a pas décidé. Au verset 19, Jacques (v. 13 indique que c'est Jacques) a dit, « c'est pourquoi je juge (*krinō* = je prononce ma sentence/mon jugement) est » – qui montre que si n'importe quel des apôtres “a présidé,” ce fut Jacques, pas Pierre.

(9) Il n'y a rien dans les écrits de Paul concernant Pierre étant le pape.

En 1 Corinthiens 1, 12 il a fait mention de « Paul; ... Apollos ; ... Céphas » (Pierre), et en 1 Corinthiens 3, 4-5 il a répondu qu'ils furent tous « sinon des ministres par lesquels vous avez cru. » Si Pierre a été le pape, Paul aurait-il ainsi le classifié avec lui-même et Apollos en qualité de « sinon un (des) ministre(s), » comme eux-mêmes?

Dans 1 Corinthiens 9, 5 Paul parle de son droit de « mener partout avec nous une sœur, une épouse, » comme les autres apôtres, « et Céphas » (Pierre) – donc Pierre avait une femme et *l'a menée partout*. Une affaire quelque peu singulière pour *un pape* – ne pensez-vous pas?

En 2 Corinthiens 11, 5 Paul a exprimé qu'il ne fut « pas un rien inférieur à la suite des apôtres les plus importants » c'est-à-dire « tous » des autres apôtres – pourtant si Pierre fut *le pape* il fut un considérablement « pas le moindre du monde » derrière un d'eux!

Dans Galates 2, 11-14 Paul « 11 lui [Pierre] résistai en face, » a dit qu'il fut blâmé parce qu'il « 14 ne marchait pas droit selon la vérité de l'évangile, » et il a réprimandé Pierre « 14 devant eux tous. » et il a fait des reproches *au pape!* Et a eu l'audace de le faire devant eux tous!

Dans tous les écrits de Paul il n'y a nulle insinuation que Pierre fut le pape. Il a écrit par le Saint-Esprit, mais dans toutes ces épîtres, il n'y a point d'allusion à Pierre en tant que le pape. Il a écrit par l'inspiration, néanmoins dans toutes ces lettres pas une allusion à Pierre à titre du pape.

(10) Si Christ avait affermi une telle fonction, il l'aurait définie.

Lorsque Dieu a prescrit la prêtrise Lévitique, il définit ses qualifications et ses pouvoirs. Quand Dieu a désigné un gouvernement civil, il a donné un code de lois par lequel de l'administrer. Lorsque Dieu a établi les anciens dans l'Église du Nouveau Testament, il a nommé leurs qualifications et leurs devoirs. (Exemple : Les Anciens, 1 Timothée 3, 1-7; Les Diacres, 1 Timothée 3, 8-13; Dieu par l'entremise de Paul qui a ordonné à Tite d'établir des anciens de ville en ville, Tite 1, 5) Cependant il n'y a pas de nomination mentionnée et aucune des positions faite pour *un pape* dans tout le Nouveau Testament. N'est-il pas étrange, si son office est divin?

Quatre : La Preuve Du Témoignage Qui Corrobore De L'Histoire.

Quelques simples faits irrécusables vont ajouter à la faiblesse, et accentuée plus la fausseté de l'affirmation Catholique que Pierre fut le pape.

(1) Dans tous les premiers "écrits Chrétiens" il n'y a nulle mention, pas même une inférence, de l'existence du pape.

(2) Les rapports des "Conciles" pour les premiers six siècles ne contiennent même pas une allusion à l'existence d'un pape.

(3) Les papes qui furent déclarés d'être hérétiques nièrent les prétentions de l'infaillibilité, et pour cette raison démontrent la fausseté d'un pape infaillible.

(4) Le "Grand Interrègne" – la période de soixante-dix ans de l'histoire quand il n'y a point eu de pape, lorsque le pape résigna et laissa "la Chaire de Saint-Pierre" vacante, alors par la suite, quand pour cinquante années il y a eu deux papes, et deux lignées existantes de papes, réclamant l'infaillibilité – de tels faits tachant l'histoire Catholique prouvent leurs prétentions de l'infaillibilité papale d'être mensongères. Plus tard que cela il y a eu même trois – Bénédict XIII, Grégoire XII et Jean XXII, tous affirmant d'être le pape en même temps, tous déclarant d'être infaillibles – et soit dit en passant, tous prouvant leurs propres fausses prétentions.

(5) La vilénie du trône papal et des papes qui se sont assis dessus établie la fausseté de l'affirmation de l'infaillibilité.

L'archevêque Purcell, qui a discuté avec Alexander Campbell, a dit : "Sans le moindre doute quelques papes sont en enfer." Les papes furent-ils, à présent en enfer, infaillibles? Sinon, comment une personne peut savoir si un pape quelconque est infaillible? Est-ce que la corruption morale est compatible avec l'infaillibilité?

(6) Les polémiques des papes réfutent l'affirmation de l'infaillibilité. Il y a eu l'argument depuis des siècles sur soit l'infaillibilité fut dans l'Église, le pape ou le concile. Les salles législatives n'ont jamais attesté plus de politiques qui tirent les ficelles que l'histoire des documents du Concile Vatican, quand en 1870 cela proclama que l'infaillibilité devrait dorénavant résider dans le pape personnellement, au lieu de l'Église, ou un concile quelconque. Par conséquent un concile faillible a conféré l'infaillibilité sur un pape! Quand est-ce que le concile a réclamé l'autorité pour déclarer un pape infaillible?

(7) Les changements dans le Catéchisme démontrent la fausseté de la prétention de l'infaillibilité. Antérieurement à 1870 le Catéchisme a expliqué en termes clairs : "Cela (l'infaillibilité) n'est pas un article de la foi Catholique." Depuis 1870 cela dit : "Dans les Catéchismes de tous les deux anciens et neufs, cela est enseigné." Maintenant ce fait seul établi la fausseté de cela – et l'affirmation de l'infaillibilité toute entière est la plus grande farce jamais décrétée au nom de Dieu ou imposée sur les victimes asservies d'un imposteur plein de morgue, revendiquant les titres, les prérogatives et les pouvoirs

qui appartiennent uniquement à Dieu.

II.

LE CONFESSIONAL AURICULAIRE

Dans chaque église Catholique il y a une niche garnie de rideaux, l'isoloir confessionnal. Ici le pénitent retrouve les prêtres; le pénitent agenouillé, le prêtre assis. Le prêtre pose des questions, le pénitent répond. Tous les actes et les envies, des pensées et les paroles, depuis la dernière fois le pénitent a rejoint le prêtre dans l'isoloir, doivent être confessés et rapportés. Je veux vous donner les faits et vous laissez voir le vrai tableau de cette chose abominable.

D'abord : La Confession Auriculaire.

L'institution a ses origines dans le mot Latin "auris" (Webster's New Collegiate Dictionary : [L. *auricule*, fr. dim. d'*auris* oreille]) qui veut dire "oreille" – une confession faite dans l'oreille d'un prêtre – pour cette raison "auriculaire." Ces femmes mariées confessent dans les oreilles d'un prêtre qui n'est pas marié, leurs secrets personnels, leurs secrets de famille et les secrets des affaires de leurs maris.

Les filles sans défense sont jetées dedans le pouvoir des prêtres célibataires, qui les interrogent sur les péchés qu'elles n'ont pas volontairement mentionnés. Là elles sont initiées aux sentiments de la honte, du dégoût, et les infamies – les choses qui ne sont pas relevées dans n'importe quel foyer respectable sont là faites les sujets pour l'interrogation, et les innocentes, les filles vertueuses sont ainsi soumises à un contre-interrogatoire impur et écœurant lequel ne rendrait quiconque qu'un prêtre Catholique licencié rougir avec gêne.

Deuxième : L'Origine Du Confessionnal.

Cela fut inconnu du temps primitif du Christianisme et fut une abomination au moyen âge. Cela devenait une doctrine et une pratique de l'Église Catholique en 1215 après le Concile de Latran, et a eu naissance avec Innocent III, connu comme le pape criminel de l'Inquisition. Cela est donc une invention humaine, la continuation de laquelle dépend de l'ignorance de ses origines. Cela a pris Satan 1200 ans pour l'établir, et toute l'intrigue des prélats Catholiques pour le préserver.

Troisième : Les Conséquences Du Confessionnal.

Le confessionnal auriculaire ne fut pas conçu pour les buts religieux.

(1) Cela rend le pardon des péchés une transaction d'affaire.

Cela est une licence pour pécher. Assistez au confessionnal, recevez l'absolution, de s'accumuler un compte avec le prêtre, et Rome accède au revenu! Cela offre la

sécurité où il n'y a point d'abri et paix où il n'y a nul pardon.

(2) Cela est une institution de la dégénérescence systématisée.

Il est, tout d'abord, une embûche aux prêtres. Ils sont les hommes qui ne sont pas mariés, et les hommes de mêmes passions (*homoioopathês*, de mêmes sentiments ou afflictions) avec les autres, la nature humaine étant qu'est-ce que c'est, le confessionnal Catholique est en opposition à la nature humaine. Seulement l'immoralité d'une manière flagrante peut être la conséquence. David tomba devant un étalage lascif de Bathshébah (II Samuel 11, 2). Samson céda aux tentations de Délila (Juges 16, 1-21) – et la réputation des prêtres Catholiques ne nous poussent pas à croire qu'ils sont une classe d'hommes meilleure que David ou plus fort que Samson! Peut-être, en tant qu'hommes ils ne seraient pas plus pires que le reste de la race d'Adam, mais entourés d'un jour à l'autre avec l'attrait des femmes qui confessent, ils sortent du conflit moral blessés mortellement.

Il est, en second lieu, un piège aux femmes. Cela leur enseigne de mentir. Beaucoup qui entrent dans l'isolement confessionnal ont un sens de convenance et vertu au-delà de ceux des confesseurs. Elles aimeraient mieux plutôt d'être destinées à la damnation, ou livrées au purgatoire que de répondre "oui" aux questions d'un prêtre indiscret et scrutateur, cherchant de ciseler dans les enceintes sacrées de leurs âmes, et de les contraindre à divulguer les péchés à un homme pécheur, que Dieu seul a le droit de savoir, et par l'intermédiaire de son Fils seul, a le pouvoir de pardonner.

Cela est une cause de l'affliction et du désespoir. L'image de l'anxiété de l'âme d'une femme aux pieds de son confesseur Catholique est une scène tragique. Là elle préférerait la mort que de lui confesser des secrets requièrent d'elle sur la douleur des feux du purgatoire. Plutôt que d'être damnée elle parle des choses interdites dans l'oreille d'un prêtre trop avide de les entendre. Quelques bouquins, par les ex-religieuses, d'autres par les ex-prêtres, fournissent le témoignage aux séductions du confessionnal et prouvent les conséquences d'être immorales et criminelles. D'après "Le Prêtre, La Femme, Et Le Confessionnel" ("The Priest, The Woman, And The Confessional,") à la page 63, un prêtre moribond a une fois confessé d'avoir scandalisé mille femmes! Liguori, un expert Catholique, qui fut cité pour la preuve importante dans le Débat Campbell-Purcell, a raconté qu'une Dame Supérieure doit surveiller les prêtres pendant qu'ils confessent les bonnes sœurs par convenance et la sécurité – parce que les bons prêtres, il a dit, sont très, très rares! Lisez les encycliques de Pius et Grégoire et d'autres papes, et cela va être compris que certains prêtres ont autant de femmes qui les servent que Brigham Young, le *faux* prophète Mormon.

Quatrième : Au rebours de l'Écriture Sainte.

Le témoignage de l'un et l'autre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament est contre cette institution de Rome.

(1) Dans l'Ancien Testament il n'y a rien qu'on révèle des confessions auriculaires et les remises des péchés sacerdotales. Il n'y a eu rien de ces descriptions dans le tabernacle de Moïse ni dans le temple de Salomon. Même les pharisiens hautains n'ont jamais présumé de pardonner les péchés – et ils ont accusé Jésus en Marc 2, 7 avec « les blasphèmes, » parce que personne ne peut pardonner les péchés sinon « Dieu seul. »

David a dit, « Contre vous, contre vous seul, j'ai péché » (Psaumes 51, 4), et « Je confesserai mes transgressions au Seigneur » (Psaumes 32, 5). Ésaïe a dit, « Bien que vos péchés soient comme l'écarlate, ils seront blancs comme la neige : bien qu'ils soient rouges comme le cramoisi, ils seront comme la laine. » (Ésaïe 1, 18) De nouveau, « Que le méchant abandonne sa voie, et l'homme inique ses pensées; et qu'il retourne au Seigneur, et il lui fera miséricorde; et à notre Dieu, car il pardonnera abondamment. » (Ésaïe 55, 7)

Ce sont les points de repères de la miséricorde dans l'Ancien Testament, les paroles de Dieu dans l'ancienne dispensation. Cela signifie que même dans l'Ancienne Alliance il n'y avait aucun prêtre, sous un système de prêtres, osé de prendre la place de Dieu.

(2) Dans le Nouveau Testament il n'y a point de commandement et pas d'exemple pour les Chrétiens de confesser à et d'obtenir l'absolution d'un prêtre, ni à ou par un apôtre ou évangéliste de Jésus-Christ.

Le plan de Dieu est ce qui est dans le Nouveau Testament, et cela n'est pas complexe, les formes compliquées des catéchismes Catholiques.

Dans la grande commission, Matthieu 28, 18-20, Jésus-Christ commanda les apôtres de « 20 leur enseigner d'observer toutes choses » qu'il avait ordonné, pourtant nulle part les apôtres ont-ils enseigné quelqu'un “d'observer le confessionnel”; ce fut par conséquent pas commandé par Christ et ne fut pas inclut dans la grande commission. La constitution divine, de laquelle la commission ne fut qu'une récapitulation, ne renferme nul confessionnel.

En Actes 2, la grande commission fut exécutée, et ceux qui « 41 reçurent la parole » et furent baptisés, qui ont été assidus dans la doctrine des « apôtres » (v. 42) – en revanche la doctrine des apôtres ne contenait aucune référence à une pareille chose que le confessionnel Catholique Romain.

En Actes 8, Simon le Mage fut donné l'ordre de « 22 repentir ... et prier Dieu » pour être pardonné, mais il ne fut pas ordonné de confesser ses péchés à un prêtre.

En 1 Jean 2, 1-2, les enfants de Dieu sont commandés de confesser leurs péchés dans la prière à Jésus-Christ, notre « Avocat auprès du Père » – pas à un prêtre Romain dans un isolement confessionnel Catholique.

En Hébreux 4, 14-16, l'apôtre enseigne que les Chrétiens ont un accès plein et complet à Dieu par le truchement de Jésus-Christ, notre grand prêtre, et nous pouvons venir « 16 avec hardiesse » sans la médiation humaine au « 16 trône de la grâce » par Lui.

Dans les quatorze épîtres de Paul – Romains jusqu'aux Hébreux – cet apôtre « appelé », « non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ, (Galates 1, 1) parle de toutes les obligations imposées sur la conscience humaine avec les instructions détaillées à tous les Chrétiens individuellement et collectivement – par contre pas un mot en ce qui concerne un confessionnel auriculaire, ni rien duquel un “sacrement” pourrait être inféré ou imaginé.

En Jacques 5, 16, le commandement de « confesser vos péchés l'un à l'autre » ne peut pas être forcé à vouloir dire un prêtre Catholique. Cela signifie les membres les uns les autres comme membres – et s'applique aux péchés contre l'un l'autre, et au devoir du pardon, lorsque nous demandons Dieu de nous pardonner nos offenses, comme nous pardonnons ceux qui nous ont offensé. Le Nouveau Testament enseigne deux confessions du péché, d'abord, à Dieu; en second lieu, à quiconque qui fut traité injustement. Ces deux confessions sont enseignées dans la Bible, mais pour la confession auriculaire Catholique Romaine il n'y a nul commandement ou un exemple, pas une référence, ou une inférence; pas une allusion ou un indice, en bref, pas une seule *insinuation*.

Les apôtres ont prêché la foi, le repentir, le baptême (immersion pour les adultes) pour la rémission des péchés aux pécheurs étrangers, et la repentance et la prière à Dieu aux enfants de Dieu qui s'écartent du droit chemin, qui furent donnés l'ordre de confesser leurs péchés à Dieu, qui est déclaré fidèle pour pardonner toute iniquité.

Cinquième : Certaines Questions Sensées Sur Le Confessionnel.

Il y a quelques questions aux hommes et femmes, lesquelles si répondues honnêtement cloraient l'isoloir confessionnel.

(1) Un mot aux femmes Catholiques. Avez-vous été embarrassées, et avez-vous rougi sur les questions posées à l'isoloir confessionnel? Prenant conscience de qu'est-ce qui tente les femmes va aussi tenter les hommes, connaissant le prêtre d'être un homme, n'avez-vous pas senti une complicité dans l'iniquité du confessionnel? Est-ce que vous n'avez pas senti un sentiment de l'infidélité à votre époux quand vous confiez au prêtre, qui est simplement un autre homme? Ce n'est pas votre obligation d'aller plutôt à votre mari pour se consoler dans le chagrin et à Dieu pour le pardon des péchés?

(2) Un mot aux maris Catholiques. Savez-vous qu'est-ce qui passe entre votre épouse et le prêtre? Pensez-vous que le prêtre a le droit d'interroger et de faire subir un contre-interrogatoire à votre femme touchant les secrets de la vie et le foyer? Est-il correct pour votre épouse d'avoir *deux* hommes à respecter et obéir – son époux et son prêtre? Est-il convenable pour elle d'être soumise à un autre homme et de lui divulguer ses secrets? Savez-vous que les prêtres ont ruiné un grand nombre de femmes? Vous devriez faire la réflexion sur les questions, maris et pères de familles, soit les Catholiques

soit les non-Catholiques et jamais permettre votre épouse ou fille d'en faire accroire à un prêtre, et venez à notre aide d'arracher d'autres gens du piège de l'isolement confessionnel Catholique Romaine.

Sixième : L'Influence Potentielle Du Confessionnel En Tant Qu'une Voie De Renseignements.

Le pape de Rome a des dizaines de milliers de prêtres qui ont l'occasion quotidiennement de corrompre les esprits et les cœurs de milliers de gens par le confessionnel.

Quel moyen pour fournir des renseignements aux prêtres! Cela est le trou de serrure par lequel le prêtre jette un coup d'œil dans les chez-soi des millions de personnes. Le confessionnel devient la source de connaissance et la direction de l'information au pape d'un bout à l'autre du monde. Cela est l'oreille des maisons de chaque nation à l'office du chef d'un État étranger – le Vatican. Ça donne l'évêque Romain la supériorité sur toutes les classes de l'homme. C'est la première pierre de leur pouvoir foudroyant, et le secret de leur influence presque irrésistible. Cela est le plus énorme tribunal jamais inventé. La famille, les affaires, les écoles, la société, les politiques, et la religion sont toutes assujetties à son empire.

Les libertés civiles et le confessionnel auriculaire ne peuvent pas exercer la domination côte à côte, un doit cesser de régner. Laissez la liberté prévaloir, et s'éloignée d'une manière imposante cette relique de Rome, le confessionnel auriculaire ou le confessionnel, s'il prévaut, va emporter la liberté – toute la liberté, civile ou religieuse.

III.

LE DOGME DU CÉLIBAT

Le sacrement du célibat fut pour la première fois imposé à Rome par Grégoire VII en 1073 ap. Jésus-Christ, et fut établi en Angleterre par Archevêque Anselme en 1175. Cela est la plus grande source de pouvoir du pape dans l'Église par l'entremise du clergé.

L'apôtre Paul a expliqué que la doctrine de « défendre de se marier » (1 Timothée 4, 3) fut une des choses précisées que l'Esprit « a dit expressément » (1 Timothée 4, 1) « [Note du traducteur : Prenez note que 1 Timothée 4, 1 ... aux doctrines de démons, les choses classifiées comme doctrines de démons sont énumérées dans le verset 3 : défendant de se marier; commandant de s'abstenir *de manger* des viandes] marquerait les séductions dépeignent en 1 Timothée 4, 1-3. Depuis des siècles le célibat a été un dogme du Catholicisme. L'Église de Rome a imposé le célibat universel sur tout le clergé du pape au prêtre, et du diacre le plus bas jusqu'au évêque le plus élevé.

En exposant ces sacrements de Rome contraire à l'Écriture Sainte, nous avons fréquemment été accusés de diffamation. Cependant de dire la vérité n'est pas la calomnie. De diffamer est de porter préjudice à quelqu'un en parlant faussement et avec

malveillance. La Bible elle-même est pleine de syllabes acerbes de la sévérité blessante dans le blâme des adversaires de la vérité. Dans la Bible, tels exemples que Samuel à Saül, Élie à Achab, Jérémie à Israël, Daniel à Beltshatsar, Jean à Hérode, Paul à Élymas. Dans l'histoire pareils exemples que Knox au Souverain d'Écosse, Luther aux papes, Calvin aux prêtres. Nous sommes en train de condamner les dogmes de Rome dans le même esprit, espérant en partie pour les mêmes résultats.

La doctrine Catholique du célibat est une mauvaise doctrine, une chose désagréable de parler, encore moins de prêcher, mais il est un codicille cardinal dans le droit canon de Rome et doit pour cette raison être exposée dans le langage aussi sévère que la doctrine exige. Nous allons donc parler sans ambages, et de temps à autre péniblement, en fustigeant ce sacrement Catholique du célibat.

D'abord : Les Raisons Alléguées Pour Le Célibat

Quand les passages clairs des Saintes Écritures, qui montrent que cette institution du célibat n'existe pas par l'autorité divine, sont présentés aux prêtres Catholiques, ils recourent à chaque artifice de sophistique dans leur effort de changer la signification des déclarations inspirées.

(1) Cela est prétendu que Pierre est devenu le pape il s'est séparé de sa femme qu'il avait autrefois eu, cité en Matthieu 8, 14. Ils déclarent que Matthieu 19, 29, où Jésus a répondu à Pierre que « quiconque aura quitté maisons, ou frères, ou sœurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfants, ou champs, (*agros*, terres, campagnes, fermes) » veut dire que Pierre a quitté son épouse, l'a désertée et l'a délaissée.

En premier lieu, ce point de vue de la déclaration de Jésus ne peut pas être vraie parce que Paul a dit en termes clairs en 1 Corinthiens 9, 5 que la femme de Pierre voyageait avec lui – Pierre qui est Céphas l'a menée partout avec lui. « N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur, une épouse, aussi bien que les autres apôtres, et *comme* les frères du Seigneur, et Céphas? » – alors voilà une affaire réglée.

En seconde lieu, si le mot « quitté » en Matthieu 19, 27 veut dire de désertier, ou d'abandonner, en ce cas quand Jésus a dit qu'une personne qui n'est pas disposée à délaissier père ou mère ne pourrait pas être son disciple, cela ne s'applique pas seulement à un prêtre mais à tous, et signifie que pour être Chrétien que chacun doit abandonner ses parents. Un tel sens n'est pas la signification du fragment du texte. Pierre « a laissé tout et a suivi » (tiré d'exemple de Matthieu 4, 17-18-20-22; Marc 1, 14-16-18-20; Luc 5, 1-11) Jésus, privant lui-même (Pierre) du chez-soi et toutes les relations que cela a procuré – en revanche il n'a pas quitté son épouse. Dans mon propre travail de la prédication j'ai laissé tout pour prêcher l'évangile – y compris la maison, et a été privé de son association – mais je n'ai jamais déserté ma femme ni délaissé mes enfants. Et je sais que Pierre ne l'a pas fait ainsi, car Paul a expliqué qu'il avait autant de droit « de mener une femme » que Pierre avait fait. Pierre de toute évidence pris son épouse avec lui à quelques endroits. Si les frères à ce temps-là furent comme certains d'entre eux à l'heure qu'il est, j'imagine

qu'ils ont grommelé parce qu'il a emmené son épouse, et ne l'ont pas invité de revenir pour une autre réunion! Cependant il n'en est pas moins vrai que Pierre n'a pas seulement eu une épouse – il a gardé sa femme – l'a menée partout avec lui – et Rome a bien tort.

(2) Cela est déclaré que lorsque Jésus a dit en Matthieu 22, 30 que dans la résurrection ils ne se marient point mais sont comme les anges, que le célibat (de ne pas se marier) élève une personne à la dignité des anges! Le sophisme de cela se voit d'un coup d'œil – l'état de la résurrection, pas le célibat, est le sujet de cette partie du texte. En outre, ce ne fut pas le projet de Dieu de peupler ce monde avec les anges car il a institué le mariage et a donné l'ordre que la terre soit multipliée de gens et remplie. Si tous les hommes obéissaient la doctrine Catholique, ce commandement de Dieu ne pourrait pas être obéi, et les prêtres célibataires ne pourraient plus avoir des femmes pour fréquenter leur confessionnel, et l'Église Catholique ne pourrait pas exister. Ils enseignent une doctrine, que, si tous les hommes pratiquaient, détruirait l'institution qui l'a soutenue.

(3) Cela est prétendu que quand Paul a fait référence à Pierre menant partout une femme que cela voulait dire seulement une femme (pas une épouse) – et la Bible Catholique l'a traduite ainsi. Les prêtres peuvent avoir une femme pour gouvernante, avoir une raccommodeuse de vêtements et une femme qui coudre les boutons sur les vêtements pourtant ils ne peuvent pas avoir une épouse! Tutefois cela n'est pas qu'est-ce que Paul a révélé – Paul a avec simplicité affirmé qu'il avait le même droit d'avoir une épouse, et de l'emmener avec lui comme les autres apôtres et comme Pierre l'avait fait – et rien d'autre ne peut être fait de cela.

(4) La vraie raison pour la doctrine du célibat peut être mise dans deux mots – *la domination pontificale*. Si les prêtres avaient des épouses et des familles cela restreindrait leur allégeance au pape – la loyauté du prêtre à la famille; dans toutes les nations du monde, limiterait le Saint-Siège du Rome. Ce n'est qu'à cause du célibat du clergé que le pape peut tenir la juridiction papale. Lorsque le prêtre fait le vœu du célibat, il n'a aucun lien qui lui attache au foyer ou au pays, et il est dorénavant le vassal de son supérieur du Vatican.

Second : Les Conséquences Inéluctables Du Célibat.

Les fruits de n'importe quelle doctrine, comme un arbre, déterminent si cela est bon ou malfaisant, car « vous les (re)-connaitrez donc à leurs fruits. » (Matthieu 7, 20) Cela est, pour cette raison, pas incorrect mais complètement convenable de montrer les suites logiques et les conséquences naturelles du célibat.

(1) La pratique de Domestique.

Cela est le nom pour la garde des femmes comme les occupantes dans les habitations du prêtre, de diriger les obligations et les affaires domestiques de la maison; que les prêtres puissent prendre plaisir à la société, évités la solitude, et d'avoir la

camaraderie sans le mariage ou ses responsabilités. La conséquence est que le caractère familial domestique devienne de la notoriété publique. Les “consolations spirituelles” se transforment en relations charnelles.

(2) Le Concubinage.

Les rapports des histoires exactes font le récit des conséquences naturelles du célibat d’être le concubinage – et leurs exposés sont épouvantables. Une “femme pénitente” n’a pas loin d’aller pour l’absolution, parce qu’une “maîtresse coupable confesse à un prêtre coupable,” dans la même maison.

La preuve indiscutable de ceci se trouve dans la citation d’Alexander Campbell de St-Liguori, l’autorité Catholique dans le Débat Campbell-Purcell.

(3) Le mariage Clandestin.

Les récits tiennent la preuve (et les témoignages) des prêtres qui ont esquivé le célibat par le mariage secret. Leur conscience a eu de la répugnance pour la fornication, et de garder la bonne conscience ils se sont mariés en cachette, ainsi prenant recours à la loi du mariage que Dieu a institué contre les *droits* canons faits par des hommes des conciles.

(4) Le couvent.

Dans le couvent les résidentes prêtent serment d’obéir le prêtre dans toutes choses – ceci beaucoup de religieuses l’ont connues, conformément au témoignage abondant, à leur douleur et leur honte. Ainsi c’est que les monastères (de femmes) et les couvents, pensés d’êtres des lieux de la pureté, ont été déclarés par le témoignage de quelques-uns, qui ont eu l’expérience de l’emprisonnement, d’être au lieu de cela les enfers de la perdition.

L’Italie à un moment donné a prononcé une malédiction sur les couvents – et l’Italie est une nation qui devrait savoir. Une fois l’Allemagne a passé une loi, cela est relaté, exigeant l’inspection des couvents quatre fois l’an par le gouvernement, ou bien ils doivent se disperser – et cela est affirmé qu’ils se sont dispersés, plutôt que d’être inspectés, jusqu’à Bismarck s’est soumis au pape et les a autorisés d’ouvrir de nouveau.

Il n’en est pas moins vrai que les prêtres célibataires ont libre accès aux monastères et aux ouverts – pourquoi le gouvernement des États-Unis, ou n’importe quel autre pays tolèrent une institution jugée et condamnée par le témoignage des siècles comme illicite et corrompue.

(5) L’Infanticide.

Les témoignages pour ce qui concerne ces corruptions sont horribles. Luther dans les Propos de Table, a témoigné qu’au fond d’un étang près d’un couvent fut couvert

avec les ossements des nouveau-nés. Maria Monk, dans *le livre* “Le Couvent Noir,” (“Black Nunnery,”) a témoigné que les nouveau-nés ont été massacrés, et Hogan raconte que “la strangulation et de tirer à mort des nouveau-nés est un crime commun dans les couvents papistes” – Brandt, à la page 87.

(6) La Substitution pour le mariage.

Ceci est une institution sanctionnée par Pius IX (l’auteur du syllabus) en 1866 – et est qu’est-ce que le nom laisse supposé – une société de femmes, qui jurent de soumettre aux prêtres avec la bénédiction de l’Église.

Troisième : L’Écriture Sainte Contre le Célibat.

La Bible déclare manifestement que le mariage est l’état naturel (Genèse 2, 18); que Dieu a créé cette loi pour l’homme et ni l’homme ni la femme ne sont pas complets sans cela. Le Nouveau Testament enseigne l’identique vérité dans à peu près le même langage. (1 Corinthiens 11, 11) Pourtant le célibat fait opposition à la nature de l’homme, et est pour cette raison contraire à la loi de la nature.

Par le mariage le foyer existe, et par le foyer la société est bénie. Le prêtre n’a nul chez-soi, mais par le moyen des institutions du Catholicisme il s’ingère dans et empoisonne les maisons de tous ceux qui sont trompés et induits en erreur par les dogmes de Rome. Le célibat est opposé au foyer, et est pour cette raison hostile à la loi de la société, comme enseigné dans la Bible.

(1) Dans l’Ancien Testament.

Dieu a uni le premier couple et leur a appelé l’homme et la femme (Genèse 2, 21-24); sous la loi Mosaique les prêtres se sont mariés, et Aaron le grand prêtre, a eu des fils; le sacerdoce d’Aaron furent les prêtres par droit acquiert en naissant, un office transmis par le mariage, n’ayant aucun successeur sans le mariage; les Juifs ont refusé les deux le célibat et la virginité (comme un état en permanence de la vie d’une personne), les patriarches, Noé, Abraham, Isaac et Jacob furent mariés, et Moïse fut marié, et les prophètes à partir de Samuel furent les parents et ont eu des fils et des filles. Le célibat est hostile à ces faits, et est donc contraire à la loi morale de Dieu de l’Ancien Testament.

(2) Dans le Nouveau Testament.

Ni le Christ ni ses apôtres ont posé une contrainte quelconque sur l’union conjugale; Jésus a sanctionné l’institution en honorant le mariage de Cana avec sa présence (Jean 2, 1-2); et a déclaré qu’est-ce que Dieu a joint nul homme ne rompra (Matthieu 19, 6); Paul a fait le mariage un symbole de l’union entre Christ et l’Église (Éphésiens 5, 30); Pierre fut marié (Matthieu 8, 14); Paul avait le droit de l’être (1 Corinthiens 9, 5); et les évêques (mot synonyme d’anciens, toujours une pluralité, c’est-à-dire deux ou plusieurs dans chaque assemblée) du Nouveau Testament furent les hommes mariés (1 Timothée 3, 1-7; les diacres, les versets 8-13).

Le sacrement du célibat fait opposition à tous ces principes et donc est contraire à la nature, au foyer, à la société et aux Saintes Écritures.

IV.

LA TRASSUBSTANTIATION ET LA MESSE

Les canons du Concile de Trente touchant “l’Eucharistie” ont déclaré, d’abord, que “qui que ce soit qui niera que dans le sacrement de la plus sainte Eucharistie sont contenus vraiment, réellement, et en gros, le corps et le sang, ensemble avec l’âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, et par conséquent le Christ entier; mais qu’il dira qu’il n’est dans cela qu’un signe, ou une figure de la vertu; qu’il soit maudit; deuxième, que “celui qui niera” que la “substance toute entière du pain” et la “substance entière du vin” sont transformées entièrement dans le corps et le sang du Christ, “seulement sont les formes du pain et du vin qui restent,” laquelle doctrine “l’Église Catholique appelle le plus pertinemment “la transsubstantiation” est maudit; – “qu’il soit maudit”; troisième, que “quiconque” (ils sont forts sur ces qui que ce soit!) niera que le corps et le sang du Seigneur “ne restent point dans les hosties, ou les morceaux consacrés qui sont réservés après la communion,” est également “maudit;” quatrième, “celle qui dira que Christ, comme exposé dans l’Eucharistie est mangé spirituellement, et n’est pas aussi sacramentellement et réellement,” est pour être également “maudit” – oui, après chaque déclaration vient cette charge d’anathème Catholique Romaine, “qu’il soit maudit.”

Sur les suppositions papales de ce “canon,” basées uniquement sur l’autorité humaine d’un concile Catholique, je veux faire quelques observations lourdes de sens!

D’abord : La Transsubstantiation Détruit La Nature De L’Institution Comme Présentée En 1 Corinthiens 1, 23.

(1) La Sainte Cène est un mémorial – « en mémoire » du Christ. Un signe est quelque chose “signifiée.” La doctrine de la transsubstantiation ôte le mémorial et le signe et met l’objet commémoré, ou la chose signifiée, à sa place.

(2) Jésus ne fut pas mort quand il a fondé l’institution de la Sainte Cène, et l’a mangée, comme attestée en Matthieu 26, 26. A-t-il mangé, et puis donné son corps aux disciples? A-t-il bu, et leur faire passer son propre sang? L’existence de son corps l’a rendu impossible pour telle d’être ainsi à cette époque-là, en revanche les éléments de la Cène veut dire la même chose actuellement qu’à ce moment-là, pas plus, pas moins. Rien ne peut être plus impossible que ce dogme Catholique, et rien plus inconciliable avec sens ou l’Écriture Sainte.

Deuxième : La Transsubstantiation Est Contraire À L’Usage Du Langage.

(1) Cela n’est maintenu que Matthieu 26, 26 dit : « ceci est mon corps » – ne “représente” pas mon corps. Cependant en Jean 14, 6 Jésus a exprimé, « Je suis le chemin

(*hodos*, un chemin, une route, une voie naturelle; plus d'autres sens du mot : un voyage du pèlerin; métaphoriquement, une façon de penser ou une ligne de conduite), » et il n'a pas dit "représente" – il est une route "nivelée," "améliorée" ou "pavée"?

(2) En Jean 10, 9 Jésus a annoncé, « Je suis la porte » – il n'a pas dit qu'il a représenté une porte – donc, il est lambrissé, vitré ou plein, en noyer, en chêne ou en acajou? En Jean 15, 5 : il a répondu, « Je suis la vigne » – est-ce que cela est littéral? S'il l'est ainsi, est-ce que les disciples sont les branches littérales?

(3) En Matthieu 5, 13-14 Jésus a dit, « 14 Vous êtes la lumière du monde » – une lumière incandescente, fluorescente, ou au néon? Et – « 13 Vous êtes le sel de la terre » – alors nous sommes le chlorure de sodium!

(4) Du fruit de la vigne Jésus a expliqué, « Cette coupe *est* le nouveau testament (la nouvelle alliance) en mon sang. » (Luc 22, 20) – Jésus n'a pas dit que le fruit de la vigne "a représenté" une coupe ou fut une coupe – mais *fut la coupe*; et il n'a pas dit "la coupe" a représenté le nouveau testament – il a répondu la coupe *est* le nouveau testament, alors, d'après les Catholiques, nous devons prendre tout cela *littéralement*, et le fruit de la vigne est une coupe propre, et cette coupe littérale est au sens propre le nouveau testament. Par conséquent leur règle sur le pain étant le corps propre travaille contre lui-même sur la coupe.

Troisième : La Transsubstantiation Est Au Rebours De la Signification D'Un Mémorial.

L'institution mémorial est pour l'absent pas pour le présent. Paul a dit que le pain et la coupe furent pour un *mémorial*, observé en souvenir de Jésus – 1 Corinthiens 11,24. Au verset 26, il a exprimé cela est pour « annoncer la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » – il est, donc, pas présent, comme la transsubstantiation enseigne. Dans l'exhortation du verset 28 l'apôtre fait mention de ce *pain* et de cette *coupe*. La doctrine d'un corps réel et sang ne concorde pas avec l'exhortation de ces versets. Si Paul a cru que "ce pain" fut le corps véritable de Jésus, pourquoi il l'appelle *le pain*?

Quatrième : La Doctrine N'A Aucun Fondement En Science Ou En Raison.

Un test de laboratoire du pain et le vin, avant que le prêtre officie et après qu'il officie, va prouver qu'ils ne subissent nul changement du pain à la chair, ou du jus de raisin au sang, et vont pour cette raison être une démonstration scientifique que la doctrine de la transsubstantiation est fausse.

Cela est déraisonnable parce que cela permettrait à un prêtre de fabriquer Dieu, et déposé Jésus sur un autel, le porter dans une boîte, le mettre dans sa poche de gilet, ou prescrire la Divinité dans une capsule! Ça soumis le vrai corps du Seigneur à un accident, d'être échappé, de tomber et de se casser, d'être perdu, volé, répandu, gelé ou mangé par une souris de l'église!

La doctrine n'a pas de base en science, la raison ou l'Écriture Sainte, et fut fabriquée de toutes pièces de l'imagination d'un pape Italien, dont l'affaire principale est de siéger au Vatican et d'inventer un nouveau "sacrement," inconnu dans la Bible, de décréter et de contraindre sur les consciences de ses sujets.

Cinquième : La Doctrine Viole Les Saintes Écritures En Refusant La Coupe.

Cette erreur est une partie qui est la conséquence d'une certaine grande erreur de la transsubstantiation.

En l'an 1415 le Concile de Constance ordonna que seulement le pain, pas le vin, devrait être administré au peuple, et que le prêtre devrait boire le vin pour le peuple. À une date ultérieure le concile de Trente énuméra les motifs pour "refuser la coupe aux laïcs." Leurs raisons (?) tournent le sublime en le ridicule.

(1) Ce fut pour éviter un accident ou une indignité dans une assemblée au calice, alors seulement le prêtre le manie.

(2) Le vin si n'est pas consommé deviendrait éventer – par conséquent le prêtre le consomme!

(3) Bien des gens ne peuvent pas supporter de goûter ou de renifler le vin – donc parce qu'une personne en mille est allergique au vin, le prêtre prive l'Église de l'ordonnance, dépossède l'auditoire de l'élément, et le boit lui-même! (D.T. : notez : en revanche, la plupart des personnes n'ont aucune allergie pour le jus de raisin, qui est le fruit de la vigne, non fermenté.)

(4) Cela fut considéré le meilleur moyen d'éliminer la croyance que le véritable Christ, "intact et entier," ne fut pas contenu dans les éléments – donc pour proscrire une "hérésie" ils tronquent les ordonnances et ils établissent un autre dogme humain.

La pratique est manifestement opposée à chaque renvoi de l'Écriture Sainte ayant un rapport sur le sujet de l'observance de la Cène. Matthieu raconte que Jésus « la leur donna, en disant : Buvez-en *tous*. » – Matthieu 26, 27. Marc a dit que Jésus « la leur donna; et ils en burent *tous* » – Marc 14, 22-23. Paul a expliqué, « Mais que chaque homme (chacun) s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe. » – 1 Corinthiens 11, 28.

Pourquoi détourner de l'institution du Nouveau Testament à un sacrement humain rendu impie par l'invention du pape de Rome? Pourquoi transformer la Sainte Cène de son caractère mémorial, nécessitant la foi en Jésus-Christ, à un dogme de Rome, demandant la foi dans un prêtre Catholique?

Il n'y a point de sacrement du Catholicisme Romain qui traite avec de condescendance et loué que la messe – la messe basse, la grande messe, les messes

solennelles basses et grandes, la messe pontificale, la messe votive, la messe conventuelle, et les messes pour les morts – dont toutes sont sans précepte scriptural ou précédent, et pour cette raison se tiennent rejetées en tant qu’une relique de Rome.

La messe de la religion Catholique Romaine change la Sainte Cène de la mémoire du Christ à la “mémoire des saints,” et ainsi a le *sauveur* sacrifié en l’honneur d’un *saint*! Il y a de nombreuses autres objections de poids qui peuvent être préconisées contre cette relique Romaine abominable, mais nous passons à un autre sujet avec une dernière mention à la messe – ni l’office d’un prêtre ni l’autel de la messe appartient à l’Église du Christ et aucun verset des Saintes Écritures peut être traduit, déformé ou altéré à l’appui de cette doctrine.

V.

LA PÉNITTENCE, LE PURGATOIRE ET L’INDULGENCE.

Groupant ces reliques de Rome nous allons avancer à un autre trio de sacrements.

D’abord : Le Sacrement De La Pénitence.

Quand quelqu’un repent du péché par “la pénitence” il reçoit l’absolution, mais pas tout à fait; le châtement éternel est remis, pourtant le temporel reste pour lequel les jeûnes des œuvres pénitentielles, les œuvres de charité, et “d’autres œuvres de la piété,” n’importe quoi que les évêques de Rome exigent, doit être exécuté les punitions temporels peuvent être écartés – et cela est *la pénitence*. Par ce sacrement la justice divine doit être satisfaite dans “les œuvres pénitentielles” décrétées par le Concile de Trente. Le prêtre décide la punition temporelle et détermine *qu’est-ce qui* est suffisant pour contenter Dieu. Cela est un lourd travestissement de l’enseignement de la Bible.

(1) Ça demande plus que Dieu a commandé. En 1 Jean 2, 1-2, nous sommes assurés que si « 1 quelqu’un a péché, nous avons un Avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. 2 Et il est la propitiation pour nos péchés. » La propitiation veut dire la satisfaction (d’apaiser) – Jésus-Christ est la *satisfaction*, pas la pénitence, pour nos péchés.

(2) La Bible n’enseigne pas “deux châtements” – éternel et temporel – un remis par *l’absolution* et l’autre détourné par *la pénitence*. Cela est une doctrine mensongère et est désignée pour le revenu que la pénitence apporte à la trésorerie du Vatican – car cela est un des plus grandes sources de revenu connu aux cours du Catholicisme. La doctrine divise la miséricorde de Dieu, en ayant un châtement éternel pardonné, par contre les punitions temporelles retenues. Pourtant Dieu révèle en Hébreux 10, 17, « Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités (injustices, impiétés) » et le verset 18 révèle, « Or, où la rémission des péchés est *faite*, il n’y a plus d’offrande pour le péché. » Cependant la pénitence pour se soustraire aux châtements et les pénalités des péchés remis éternellement mais retenus temporellement, est l’offrande continuelle, les

péchés sont en train d'être rappelés, et la doctrine a Dieu qui *pardonne* par contre n'*oublie* pas; mais l'apôtre inspiré a dit qu'il fait les deux *maintenant*, dans la loi du pardon appartenant à la nouvelle alliance, et « il n'y a plus d'offrande. »

(3) La doctrine de la pénitence est contraire aux deux alliances – l'ancienne et la nouvelle.

Nulle part les prêtres, les prophètes ou les apôtres ont prescrit la pénitence, dans n'importe lequel des deux testaments, en qualité de la satisfaction pour le péché. Ésaïe a dit, « Moi, *c'est-à-dire* moi, qui efface toutes vos transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de vos péchés. » (Ésaïe 43, 25). Le Nouveau Testament dit de Jésus, « Mais cet homme, après qu'il ait offert un seul sacrifice pour les péchés pour toujours, s'est assis à la main droite de Dieu. » (Hébreux 10, 12). L'apôtre Paul a expliqué, « 1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Christ Jésus, qui marchent, non selon la chair, mais selon l'Esprit. 2 Car la loi de l'Esprit de vie en Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. » (Romain 8, 1-2). Pourquoi imposer la pénitence où l'acte d'être libéré du péché a ôté la condamnation? Pourtant une fois de plus, Jean a dit, « Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de son Fils Jésus-Christ nous purifie de tout péché. » (1 Jean 1, 7). Avec une telle assurance divine à ceux qui ont procuré les avantages du sang par la soumission à l'évangile, qu'est-ce qui reste pour la pénitence? Où il y a la rémission des péchés, il n'y a « plus d'offrande pour le péché » (Hébreux 10, 18) – a rétorqué l'apôtre inspiré.

Deuxième : Qu'est-ce que c'est et Où Est Le Purgatoire.

La propitiation, ou la satisfaction, que les hommes doivent Dieu pour les péchés, lesquels ne peuvent pas être compensés au cours de la vie, sont compensés au purgatoire. Quand Dieu est contenté le Chrétien est relâché du châtiment du purgatoire, et est prêt pour le ciel. Tous les hommes, peu importe à quel degré pieux, doivent aller au purgatoire à moins qu'ils ne soient exemptés par une dispensation spéciale – et le prix est élevé! Ainsi dit Rome.

Le lieu du purgatoire est en grand doute – que ce soit dans le monde ou sous la terre; dans l'air ou une partie ou l'enceinte de ou dans les alentours de l'enfer. Il semble bien qu'un pape infallible devrait savoir! Au moins, cela aurait été si facile pour le concile Catholique de Florence qui l'a inventé, en 1438, de l'avoir repéré, et d'avoir fait plaisir à la curiosité – car cela est une créature de leur imagination, de toute façon. Il est une relique de l'ignorance et de la superstition, transmis des illusions vagues possédées par certains fanatiques aussi tôt que trois siècles avant Jésus-Christ, et de telle mythologie païenne la doctrine grotesque du purgatoire fut développée par les prélats de Rome, et obligée par un concile œcuménique sur les consciences des victimes Catholiques dans tout le monde entier.

À peine besoin de dire que l'enseignement de la Bible sur l'état des morts nie catégoriquement la doctrine du purgatoire.

(1) Le cas de l'homme Riche et Lazare en Luc 16, 19-31 – le grand abîme, et pas de traversée d'ici ou de ce lieu-là, qui renverse l'idée Catholique de prier aux saints de s'échapper du purgatoire, retenti éternel – toutes les murailles et les voûtes du monde des enfers se répercutent l'écho éternel, éternel, éternel!

(2) Salomon déclara en Ecclésiaste 9, 10 qu'il n'y a « ni œuvre, ni invention, ni science, ni sagesse, dans la tombe (shéol ou séjour des morts) où tu vas » – à savoir, pas d'endroit de la purification du purgatoire pour le corps et l'âme, par l'œuvre et les moyens et les ingéniosités et les indulgences, après avoir quitté ce monde.

(3) Jean a déclaré en Apocalypse 22, 11 que les justes vont demeurer vertueux et ceux qui se souillent vont rester ainsi – nul changement du purgatoire – dans l'au-delà.

(4) Paul déclare qu'absent de cet état terrestre nous allons être immédiatement avec le Seigneur, 2 Corinthiens 5, 1-6 – sans passer par le purgatoire, et s'il y a de tel lieu en route, ou en transit, ceci aurait été le temps et l'endroit pour Paul de l'avoir dit ainsi. Pour terminer, Paul a dit à Timothée – 2 Timothée 4, 8 – qu'après de quitter ce monde « dorénavant, m'est réservée une couronne de droiture (vie, comme dans Jacques 1, 12 et Apocalypse 2, 10) » – *dorénavant* ou *désormais* veut dire, dès lors, rien qui intervient. La Bible n'enseigne pas un état intermédiaire de la purification du purgatoire pour les Chrétiens en route pour le ciel.

Troisième : L'Indulgence Pour Le Pêché.

L'ordonnance de l'indulgence est définie d'être "une rémission de la punition temporelle pour nos péchés que l'Église accorde en dehors de la pénitence." (Le Catéchisme de Deharbe) La signification qui saute aux yeux de cette définition est – *prier* et *payer*. Les indulgences peuvent être payées en perspective, avant d'entrer dans le purgatoire, pour écourter le séjour ou pour atténuer la misère. Ou elles peuvent être payées par substitution, c'est-à-dire une personne pour l'autre – rétrospectivement, savoir après que quelqu'un est disparu de ce monde dans le royaume du purgatoire.

(1) L'ordonnance est pour l'unique but de se procurer de l'argent – les sommes sont levées pour le pardon, et les péchés sont fixés à un prix.

Pour obtenir de l'argent pour bâtir les cathédrales, les indulgences pour tous ceux qui contribuent sont offertes. Pour délivrer les âmes du purgatoire – payez pour les faire sortir – payer pendant que vous priez, et prier aussi longtemps que vous pouvez payer!

Ces doctrines jumelles sont une grande source de richesse pour Rome, car lorsqu'un Catholique approche la mort il est prêt à donner tout pour se soustraire au purgatoire, et après sa mort la famille va donner tout pour le dégager des flammes du purgatoire.

L'histoire de Voltaire en France célèbre aux lecteurs de l'histoire est un exemple de pareils cas. Ce trafic en masse dans les indulgences est une chose colossale, et est rien

de plus que de faire le commerce des âmes ou de faire un troc des âmes.

(2) La doctrine est subversive et contraire aux Saintes Écritures.

L'apôtre d'Hébreux a déclaré clairement qu'il y a une seule rémission et « 18 plus d'oblation » – Hébreux 10, 17-18.

Paul a expliqué en Romains 5, 9, que tous ceux qui sont « justifiés par son sang » sont « sauvés de l'ire. » Le purgatoire est *le courroux*, lequel les délivrés par conséquent ne peuvent pas souffrir.

Jésus a dit en Jean 5, 24, que le croyant sauvé « ne viendra point en condamnation » – mais le purgatoire serait en plein milieu de cela!

Paul a dit, en 1 Timothée 2, 4-6, que Christ s'est donné lui-même « 6 une rançon pour tous » – et cela ne pourvoit pas une levée de l'indulgence en tant que le prix de rançon.

(3) Cela est une théorie de seconde chance.

Sous l'ancienne alliance les Juifs avaient les oracles de Dieu (Romains 3) et furent ainsi reliés à Dieu par la loi révélée (Romains 2, 1-11), alors que les Gentils furent soumis à la loi naturelle (Romains 2, 12-15), les choses desquelles ils s'accusèrent et s'excusèrent selon leurs consciences devant Dieu. Sous la nouvelle alliance les Juifs et les Gentils de la même manière sont soumis à l'évangile (Romains 1, 16), et vont être jugés « selon mon (l') évangile » (Romains 2, 16). La nouvelle alliance est la loi du Saint-Esprit, et est la dernière chance et l'unique espoir du salut. Jésus a enseigné en Matthieu 12, Marc 3, et Luc 12, que le péché en opposition à cette loi de l'Esprit Saint dans ce monde n'aurait aucun pardon dans l'au-delà, qui montre que la présente dispensation de l'évangile est la dispensation du Saint-Esprit – l'ère de l'évangile – et est définitive; cela n'offre nul pardon après la mort, par conséquent pas de purgatoire. La récompense à l'avenir est octroyée à tous de même sur l'obéissance aux conditions de l'évangile dans cette vie (Romains 2, 5-11), avec la condamnation qui est la conséquence imposée sur le désobéissant, est la preuve qu'il y a un temps seulement, le même temps pour tous pareillement – cette vie actuelle – de se procurer la rémission des péchés. La loi de l'Esprit Saint dans cette ère est la dernière offre de Dieu et la dernière chance de l'homme, le refus duquel est le blasphème contre le Saint-Esprit, et qui est appelé en Marc 3, le péché « 29 éternel ».

La doctrine Catholique du purgatoire contredit la loi de la rémission des péchés révélée par l'Esprit Saint; cela nie le pardon grâce au sang de la nouvelle alliance « répandu pour la rémission des péchés » (Matthieu 26, 28; Luc 22, 20); cela fait « outrager l'Esprit de la grâce, » (Hébreux 10, 29) et donc blasphème le Saint-Esprit.

(4) La doctrine du baptême fait à la place d'un autre.

Appartenant à la doctrine du purgatoire est l'idée Catholique du baptême pour les morts, qui soutient qu'une personne vivante dans ce monde peut être baptisée pour (à la place d') une personne décédée dans l'autre monde, qui n'a pas été baptisée dans cette vie. Cela est la doctrine du baptême de la substitution. Ça va avec leur doctrine de la foi pour autrui, que la foi d'un parrain ou une marraine est admise pour le nouveau-né dans la cérémonie du baptême du bébé. Toutefois dans la pratique de baptiser pour les morts, l'un et l'autre la foi et le baptême sont les actions de substitution faites à la place des autres de la part des vivants pour les morts.

Il y a un passage qui est interprété par les prélats Romains à vouloir dire le baptême fait à la place d'un autre – 1 Corinthiens 15, 29 : « Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent en aucun cas? Pourquoi sont-ils alors baptisés pour les morts? » Pour commencer, il n'y a pas de preuve que le baptême de ce fragment du texte parle du baptême avec l'eau. Le contexte indique l'opposé, plutôt montrant un usage figuratif du terme baptême en tant qu'une immersion dans les souffrances. Les versets suivants font références aux persécutions et les souffrances qui ont mis les premiers Chrétiens dans un tel danger continu de mort comme d'être une mort quotidienne – « 31 Je meurs chaque jour, » et « pourquoi aussi sommes-nous en danger à toute heure? » (Le verset 30) Et, pourquoi aurait-il « 32 combattu contre les bêtes à Éphèse, » la foule qui cherchait à le tuer (le verset 31); et, « 32 quel avantage » fut toute cette souffrance, s'il n'y a pas de résurrection des morts. Le baptême du renvoi Corinthien est clairement l'immersion dans les souffrances par lesquelles ils furent en train de passer pour croire et pour attester la résurrection de Jésus-Christ, et en conséquence pour la résurrection des morts.

Dans l'expression « baptisés pour les morts, » le mot « pour » n'est pas la préposition Grecque *eis*, cela est *huper*. C'est l'identique préposition employée dans les parties du texte suivantes :

Philippiens 1, 29 : « Car il vous a été accordé une grâce au nom de Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir *pour (huper)* lui. »

Actes 9, 16 : « Car je lui monterai combien il doit souffrir *pour (huper)* mon nom. »

Colossiens 1, 24 : « Je me réjouis maintenant dans mes souffrances *pour (huper)* vous. »

1 Pierre 4, 1 : « D'autant que Christ donc a souffert *pour (huper)* nous. »

L'expression Grecque « les morts » fut considérée comme la résurrection des morts. Le baptême pour les morts, pour cette raison, fut étant immergé dans leurs souffrances, leurs épreuves et leurs martyres pour témoigner de la résurrection du Christ, et de croire dans la résurrection des morts. Paul et d'autres Chrétiens fidèles furent baptisés (dans les souffrances) pour la résurrection des morts.

Jésus a dit aux disciples : « 38 Vous ne savez ce que vous demandez : Pouvez-vous boire la coupe que je dois boire, et être baptisé du baptême dont je suis baptisé? 39 Et ils lui répondirent : Nous le pouvons. Et Jésus leur dit : Il est vrai que vous boirez la coupe que je dois boire, et que vous serez baptisés du baptême dont je dois être baptisé. » (Marc 10, 38-39) Ici Jésus a renseigné ses disciples qu'ils devraient boire de la coupe des souffrances, et être baptisés avec les souffrances : « Vous boirez en effet de la coupe que je bois, et vous serez baptisés du baptême dont je suis baptisé. » (Matthieu 20, 23). Quand est-ce que les disciples furent baptisés (immergés) avec un pareil baptême? Lorsqu'ils endurèrent les souffrances de leurs ministères apostoliques. Ce baptême de souffrance auquel Jésus a fait mention est le même baptême pour les morts auquel Paul a fait référence. En paraphrasant le langage de Paul, il a dit : Qu'est-ce qu'ils font faire ceux qui souffrent comme Jésus a souffert, qui comme Jésus sont baptisés dans les souffrances, s'il n'y a aucune résurrection; quel sont leur avantage? Quel sont leur motif? Quel sont leur intérêt?

Comme sur toute autre chose, l'Église Catholique Romaine est arbitraire dans l'interprétation de ce passage à vouloir dire le baptême de substitution, et par leur propre interprétation du sens forcé, ils détruisent le but du baptême du Nouveau Testament.

Mes amis, vous devriez prendre la Bible au lieu du Catéchisme, placez votre confiance en Christ dans la mort, au lieu d'un prêtre Catholique, soyez heureux dans l'espérance de la gloire dans la présence de Dieu au lieu d'être tourmenté par les pains d'hosties, les cierges, et les grains de chapelets, et en quittant ce monde allez en paix par lui qui a vaincu la mort et la tombe, et qui a ouvert à nous les portes du ciel – car « Bienheureux sont ceux qui font ses commandements, afin qu'ils puissent avoir droit à l'arbre de vie, et puissent entrer par les portes dans la ville. » (Apocalypse 22, 14) Une telle foi et espoir chasse toute crainte de la mort et la tombe comme nous contemplons la vie et la béatitude dans le chez-soi éternel de l'âme.

VI.

LES RELIQUES, LES IMAGES ET LES SAINTS

Rome a un grand nombre d'objets de vénération. Une sorte aux reliques et images. Une autre espèce est due aux saints et anges. Un autre genre est attribuable à Marie et une autre sorte est due à la Divinité. Cependant la Bible enseigne l'unique espèce d'adoration et un objet d'adoration.

Premièrement : Le Culte Des Images Est Souillé Par le Pêché.

(1) Moïse a mis en garde contre les images taillées et les effigies pierreuses – et le premier commandement affirme, « 3 Point d'autre dieux – 4 ni aucune ressemblance de Dieu. » (Exode 20, 3-4-5; 1 Jean 5, 21, etc.)

(2) Asa a enlevé et a brisé toutes les images que le peuple avait faite pour le culte et la vénération – 2 Chroniques 14, 1-4-5 – et Moïse a condamné toute similitude des figures – Deutéronome 4, 16 – dont tous sont l'essence même de l'adoration Catholique Romaine.

(3) Jésus a dit que l'homme va « adorer le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul » (Matthieu 4, 10; Luc 4, 8) – pourtant Rome a inventé beaucoup d'objets du culte et de vénération.

(4) Paul a condamné le monde Gentil pour l'adoration des créatures (de la créature) en Romains 1, 23-25, et les Athéniens avaient inventé pour la vénération de l'image, en Actes 17, 24-29.

(5) L'ange de l'Apocalypse 22, 8-9 a défendu Jean de l'adorer, un ange – mais a dit : « Garde-toi de le faire ... adore Dieu. » Cela devrait *suffire* – par contre quelle différence cela fait à un prêtre Catholique ou un pape, qui s'élève plus haut que Dieu!

Deuxième : Le Culte De Marie Est Réprouvée.

(1) Jésus lui-même a enseigné contre la vénération de Marie en Matthieu 12, 47-49-50 et rend égale avec Marie « 50 quiconque fera la volonté de mon Père qui est au ciel, celui-là même est mon frère, et ma sœur, et ma mère. »

(2) De nouveau, en Luc 11, 27, lorsqu'une certaine femme lui a dit, « 27 Heureux soit l'utérus qui vous a porté, » Jésus a répondu, « 28 Oui plutôt, bienheureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la gardent. »

Ses parties du texte paraissent d'être en anticipation directe de la vénération de Marie – sinon nulle compréhension de pourquoi le Seigneur devrait proférer un tel langage en ce qui concerne Marie, sa mère.

Troisième : Prier Par Le Truchement Des Saints Est Contraire À Tout Enseignement Du Nouveau Testament Sur Les Saints.

(1) Les déclarations claires de Philippiens 1, 1, 1 Corinthiens 1, Romains 1, et Jude 3, toutes montrent que les saints furent les Chrétiens vivants dans les églises du Nouveau Testament, et deviennent par la soumission à l'évangile, et ne sont pas en étant canonisés après la mort.

(2) En priant tous les chrétiens ont accès à Dieu grâce à Christ – Éphésiens 2, 16 – sans l'intermédiaire d'un saint patron ou une sainte matrone. D'autres fragments du texte déclarent qu'il n'y a : « pas un autre nom » (Actes 4, 12; voir : Colossiens 3, 17) ; et « personne ne vient au Père que par moi; » (Jean 14, 6) et il sauve « parfaitement » (Hébreux 7, 25) tous ceux qui viennent à Dieu « par lui » (Hébreux 7, 25); et « 5 Car il y a un [seul] Dieu, et un [seul] médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Christ Jésus; 6 Qui s'est donné lui-même en rançon pour tous : afin d'être en témoignage rendu au

temps prévu. » (1 Timothée 2, 5-6)

Toutes ces choses révèlent l'insouciance absolue des Catholiques Romains pour la parole de Dieu.

Nous sommes arrivés au point de clôture de ce discours, où nous allons enfoncer un jalon jusqu'à demain soir.

VII.

LES CATHOLIQUES ROMAINS ET LA BIBLE.

Dans cette série nous avons constamment fait ressortir trois choses, même quatre :

(1) La Bible et la Bible seule est la règle de la foi et de la pratique pour le Chrétien.

(2) Le droit canon, le catéchisme et la tradition sont les règles Catholiques Romaines de la foi et de la pratique.

(3) La tradition a plus de poids avec les Catholiques que la Bible.

(4) Le pape de Rome proscrit la Bible et restreint sa propagation.

Jésus a dit : « Sondez les Écritures, » (Jean 5, 39) toutefois les papes Catholiques ont interdit et ont frappé l'anathème sur elle.

Jésus a énoncé : « La parole que j'ai annoncée, ce sera celle qui le jugera au dernier jour » (Jean 12, 48) – mais les Catholiques nous dit que nous sommes jugés par les papes, les conciles et les évêques.

Paul a dit, « Les saintes lettres (l'Écriture sainte) qui te peuvent rendre sage jusqu'au salut » – le pape a déclaré la lecture des Saintes Écritures d'être un préjudice aux laïcs.

Paul a dévoilé, « 8 Mais si nous, ou un ange [venu] du ciel – vous prêchez un autre évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème (maudit) » – en revanche les pontifes de Rome ont rendu nul l'évangile par les canons, les syllabus et les traditions, renversant la vérité par les décrets de conciles, assaillant la terre et la mer pour faire des prosélytes dix-fois plus des enfants de l'apostasie. Ils ont tués des hommes nobles et ont persécuté des millions de gens innocents, et par une multitude d'iniquités ils ont crucifié de plus belle le Seigneur de gloire. (Langage tiré d'Hébreux 6, 6) Aux Catholiques probes, j'implore : « 4 Sortez du milieu d'elle, afin que vous ne participiez pas à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies; 5 Car ses péchés ont atteint le ciel et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. » (Langage tiré d'Apocalypse 18, 4-5) Je vous conseille vivement, mes amis, que vous allez maintenant mettre de côté toute tradition

humaine, ne confessez aucun chef de l'Église à l'exception de Jésus-Christ, ne reconnaissez nulle autorité autre que sa parole, de s'incliner votre tête à n'aucun prêtre ou prélat, mais cédez votre cœur en soumission à lui au non duquel chaque genou va fléchir et dont l'autorité du Seigneur chaque langue va confesser.

LA FIN

[Commentaire du traducteur : Toute la gloire soit donnée au Père Céleste dans le nom de son Fils unique engendré, Jésus-Christ pour l'œuvre présentée ici. Ce document est tiré du livre : Les Remparts de la Foi (Bulwarks Of The Faith), les pages 166 à 199. L'auteur est le défunt prédicateur Foy Esco Wallace, fils. Je remercie M. Harold "Buster" Dobbs de la maison d'édition "Firm Foundation" qui m'a accordé la permission de traduire et diffuser ces livres ou ces parties des livres de théologie. Pour communiquer avec le traducteur, voici les courriels : egliseduChristquebec@gmail.com ou lemoinedenislepetitespiegle@gmail.com ou legliseduChristquebec@gmail.com ou llemoinedenislepetitespiegle@gmail.com Examinez ou éprouvez toutes choses... 1 Thessaloniens 5, 21. Pour tout téléchargement gratuit : www.egliseduChristquebec.com

Actes 17, 10-11. 10 Et immédiatement les frères envoyèrent Paul et Silas, de nuit, à Bérée, qui y arrivant, entrèrent dans la synagogue des Juifs.

11 Ceux-ci étaient [de sentiments] plus nobles que ceux de Thessalonique, en ce qu'ils reçurent la parole avec une prompte pensée, et examinèrent les écritures quotidiennement, [pour voir] si ces choses étaient ainsi.

Que Dieu vous bénisse en étudiant sa parole.]

PREMIÈRE TRADUCTION FRANÇAISE
LE 27 MARS 2012-03-27

TOUS DROITS RÉSERVÉS © 1997 ALL RIGHTS RESERVED
FOY E. WALLACE, JR. PUBLICATIONS, Inc.
5111 ROGERS AVENUE SUITE 504 FORT SMITH AR 72903
RICHARD E. BLACK, PUBLISHER